

**Monsieur le Président du Sénat,
Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Monsieur le Président du Conseil Constitutionnel,
Monsieur le Président du Conseil Economique et Social,
Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,
Monsieur le Premier Président de la Cour Suprême,
Monsieur le Procureur Général près ladite Cour,
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Représentants des Missions Diplomatiques,
Mesdames et Messieurs les Représentants des Partenaires au Développement,
Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux des Etablissements Publics et des
Entreprises Publiques,
Messieurs les Présidents des Conseils Régionaux,
Messieurs les Maires de Villes,
Mesdames et Messieurs les Présidents des Chambres, Ordres et Organisations Professionnels,
Messieurs les Représentants des Communautés Religieuses,
Mesdames et Messieurs les Représentants des Partis Politiques,
Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations de la Société Civile,
Mesdames et Messieurs les Présidents des Cellules de Lutte Contre la Corruption,
Mesdames et Messieurs les Représentants des médias,
Distingué(e)s invité(e)s en vos grades et rangs respectifs,
Mesdames, Messieurs,**

Nous vous souhaitons une chaleureuse bienvenue dans cette salle de l'Hôtel Mont Fébé de Yaoundé qui nous accueille à l'occasion de la cérémonie de présentation officielle du ***Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2022***.

Cette cérémonie se tient en application du décret portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale Anti-Corruption qui dispose en son article 24 :

Alinéa 3 « *La Commission élabore à la haute attention du Président de la République, un rapport annuel sur l'état de la lutte contre la corruption* ».

Alinéa 4 « *Ce rapport est rendu public* ».

Mesdames et messieurs,

Le Rapport qui vous est officiellement présenté ce jour et qui constitue le douzième du genre renferme un certain nombre d'innovations, comparé à ceux qui l'ont précédé.

Au titre de ces innovations, il convient de relever qu'il se présente en un document unique qui rassemble les versions française et anglaise.

Par ailleurs, la couverture et le format ont subi des modifications dans l'optique de le rendre plus attrayant et d'en faciliter la manipulation.

Pour son élaboration, la CONAC a reçu au total 129 contributions externes, contre 96 pour le Rapport 2021, soit une augmentation de 33 contributions.

Il s'agit du plus grand nombre de contributions enregistré pour un Rapport annuel.

Lesdites contributions proviennent :

- d'Institutions de Contrôle ;
- d'Organes de Régulation ;
- de Juridictions ;
- de Départements Ministériels ;
- d'Etablissements Publics et d'Entreprises Publiques ;
- de Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- d'Entreprises Privées ;
- d'Organisations de la Société Civile ;
- de Communautés Religieuses.

Il y a lieu de se féliciter non seulement du nombre mais également de la diversité des acteurs et des structures qui ont contribué à l'élaboration de ce Rapport.

S'agissant particulièrement des Départements Ministériels, l'on est passé de 27 contributions en 2021 à 29 en 2022. Nous nous réjouissons à ce sujet que le Ministère de la Justice, le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, ainsi que le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, absents du précédent Rapport annuel, aient pris une part active à l'élaboration de la présente édition.

Toutefois, nous déplorons que le Ministère de la Défense, le Ministère de l'Administration Territoriale, le Ministère de l'Energie et de l'Eau, le Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières, ainsi que le Ministère des Enseignements Secondaires ne nous aient pas fait parvenir de contribution pour le présent Rapport, comme en 2021.

Dans son architecture, le **Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2022** est organisé en trois grandes parties.

Le Titre I et le Titre II rendent compte des activités menées dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption dont la méthodologie repose sur l'outil PrECIS, un acronyme utilisé pour Prévention, Education, Conditions, Incitation et Sanctions.

Dans le Titre I, les activités présentées relèvent non seulement de la Prévention, mais également de l'Education, des Conditions et de l'Incitation.

Le Titre II est quant à lui consacré à la Sanction des pratiques de corruption.

Le Titre III fait état de la coopération en matière de lutte contre la corruption.

D'une manière générale, l'on peut retenir de ce Rapport la multiplicité des initiatives prises au sein des Administrations publiques et privées pour barrer la voie à la corruption.

Dans ce registre, il y a lieu d'évoquer l'expérimentation par la CONAC du concept de « Clinique anti-corruption » dans la ville de Douala, à l'occasion de la célébration de la 20^e édition de la Journée Internationale de Lutte Contre la Corruption. Une activité qui a permis de rapprocher les services de la CONAC des habitants de la Région du Littoral et de donner suite, avec une plus grande célérité, à leurs dénonciations.

Des programmes de sensibilisation en langues nationales ont également été diffusés dans des radios communautaires sur l'ensemble du territoire national.

De nombreuses Administrations ne disposant pas jusque-là de Cellules de Lutte Contre la Corruption s'en sont dotées. Des formations ont été dispensées aux membres desdites cellules, ainsi qu'à certains personnels.

Par ailleurs, il a été mis en place des mécanismes de collecte des dénonciations tels que les boîtes à suggestions, les adresses postales, les adresses électroniques, les numéros de standard, les lignes vertes et autres numéros WhatsApp.

Sur la base d'informations recueillies, des cartographies de risques ont été élaborées dans certains Secteurs d'activités.

Des Codes d'Ethique et de Bonne Conduite ont été rédigés et sont mis en œuvre au sein de certains Ministères, Etablissements et Entreprises Publics.

Certains responsables ont pris des mesures pour doter leur personnel d'un cadre de travail et de moyens leur permettant d'accomplir leurs missions.

Des agents qui se sont illustrés par leur abnégation au travail et leur intégrité ont reçu diverses récompenses. Permettez-nous de citer en exemple :

- la Délégation Générale à la Sûreté Nationale ;
- le Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales ;
- le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ;
- le Ministère des Finances ;
- le Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain ;
- le Ministère de la Santé Publique ;
- le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille ;
- le Ministère des Affaires Sociales ;

- l'Université de Bamenda ;
- l'Université de Maroua ;
- l'Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Yaoundé ;
- l'Hôpital Général de Douala.

Les Régions ne sont pas restées en marge de cette dynamique. Comme il est désormais de tradition, elles toutes ont procédé à l'évaluation de leurs Plans d'Actions Annuels de Lutte Contre la Corruption qui s'inspirent également de l'outil PrECIS.

Cette évaluation a permis de constater que dans l'ensemble, le niveau d'exécution des Plans d'Actions Régionaux demeure excessivement faible, la moyenne nationale étant de 37, 85%.

On note néanmoins que la Région du Nord occupe la première place avec un taux d'exécution de 53, 03%. Elle est suivie de l'Est (50, 52%) et de l'Adamaoua (43, 72%).

La Région du Nord-Ouest dont le taux d'exécution se situe à 21, 10% occupe le dernier rang de ce classement.

Du fait des dispositions prises au sein des Administrations, l'on a observé une augmentation substantielle du volume de dénonciations des actes de corruption.

Au cours de l'année 2022, la CONAC a reçu 7 061 dénonciations, contre 6 705 en 2021, soit une augmentation de 356 dénonciations.

2603 ont été reçues via la ligne verte, le 1517, 3472 à travers le courrier administratif, 565 par le courrier électronique et 401 au numéro WhatsApp.

Si l'on s'en tient aux 3472 dénonciations reçues à travers le courrier administratif, le détournement de biens publics apparaît comme l'infraction majeure avec 1135 occurrences, soit 32, 69 % en valeur relative.

Du regroupement de ces dénonciations par Secteur d'activité, il ressort que le Secteur des Domaines et des Affaires Foncières est celui qui recense le plus grand nombre de récriminations. Il est suivi des Secteurs de l'Administration Territoriale, des Finances, de l'Education et des Marchés Publics.

Dans le Secteur des Domaines et des Affaires Foncières, les plaintes portent en grande partie sur le détournement des fonds alloués à l'indemnisation des victimes de la réalisation de grands projets de l'Etat.

Dans le Secteur de l'Administration Publique et de l'Administration Territoriale, les pratiques décriées ont trait à la perception indue de salaire, au faux et usage de faux, à la corruption dans les concours administratifs et à l'installation de certains Chefs traditionnels qui ne sont pas reconnus par les populations locales.

En ce qui concerne les Finances, les dénonciateurs se plaignent principalement de la pratique des « pourcentages » dans les paiements et du détournement des fonds alloués aux pensions retraites et aux rappels relatifs aux actes de carrière.

La mauvaise gestion des fonds des Associations des Parents d'Elèves et Enseignants (APEE) et le monnayage des recrutements constituent l'objet essentiel des dénonciations relatives au Secteur Educatif.

Dans le Secteur des Marchés Publics, il est notamment fait état d'irrégularités dans la passation des Marchés.

Plusieurs de ces dénonciations ont donné lieu à des investigations conduites par la CONAC dans le cadre d'Actions par voie d'Intervention Rapide (AIR) ou de Missions de contrôle.

En 2022, 14 AIR ont été menées dans l'optique de faire constater des cas de flagrant délit de corruption ou d'infractions assimilées. 12 des dénonciations ayant donné lieu à ces AIR se sont avérées fondées et les suspects ont été mis à la disposition de la Justice, pour suites légales.

S'agissant des missions d'enquête, elles ont porté sur la vérification des allégations relatives :

- à la braderie des terrains de l'Etat dans la ville de Maroua ;
- à la corruption et le détournement de deniers publics à la Recette des Impôts du Centre Divisionnaire des Impôts de Ngaoundéré ;
- au détournement des fonds destinés au paiement des gratifications au personnel des services centraux du Ministère de la Santé Publique pour les exercices 2019, 2020 et 2021 ;
- au détournement de deniers publics dans le cadre de la non-exécution du Marché des travaux de réhabilitation du bac sur le fleuve Nyong au lieu-dit Malombo ;

- à la fraude et la corruption à la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Douala ;
- à des pratiques de corruption, d'abus de confiance et de trafic d'influence mettant en cause le Maire de la Commune de Bibey.

Il ressort de ces enquêtes un préjudice financier pour l'Etat du Cameroun d'un montant de **249 131 723 (deux cent quarante-neuf millions cent trente un mille sept cent vingt-trois) F CFA.**

Le Rapport sur l'état de lutte contre la corruption au Cameroun en 2022 révèle par ailleurs que de nombreuses sanctions visant à réprimer des actes de corruption ou des pratiques contraires à l'éthique ont été prononcées au sein de certaines Administrations et par certaines Juridictions.

Ainsi, des sanctions allant de l'avertissement au licenciement ont été prononcées à l'encontre de 188 Agents Publics par les responsables de 22 Administrations.

De même, 77 Entreprises privées ont été exclues de la commande publique pour une durée de deux ans par le Ministre Délégué à la Présidence de la République en charge des Marchés Publics, Autorité des Marchés Publics.

34 Sociétés ont été suspendues de toute activité d'exploitation forestière par le Ministre des Forêts et de la Faune.

Par ailleurs, 121 étudiants de nos Universités et Instituts Privés d'Enseignement Supérieur, mis en cause pour fraude aux examens, ont été suspendus.

Les Juridictions se sont également impliquées dans la répression de la corruption et des infractions assimilées. Elles sont 17 (contre 10 en 2021) à avoir fait parvenir des copies des décisions prises en ces matières à la CONAC pour le présent Rapport.

L'on en retient que conformément à ses missions, le Conseil de Discipline Budgétaire et Financière (CDBF) a rendu 18 décisions concernant des responsables ou d'anciens responsables :

- du Ministère des Arts et de la Culture (MINAC) ;
- de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) ;
- de l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD) ;
- du Chantier Naval et Industriel du Cameroun (CNIC) ;
- de la Société Immobilière du Cameroun (SIC) ;
- du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile Léger (CNRPH) ;
- du Projet d'Appui à l'Utilisation des Engrais dans les Filières Cacao/Café (PAUEF2C).

Sur les 18 personnes mises en cause, 08 ont été reconnues coupables et ont écopé, en conséquence, d'amendes spéciales d'un montant total de **6 800 000 (six millions huit cent mille) F CFA.**

Certains des Ordonnateurs dont la culpabilité a été établie ont été mis en débet pour un montant cumulé de **499 110 375 (quatre cent quatre vingt dix neuf millions cent dix mille trois cent soixante-quinze) F CFA.**

En ce qui concerne le Tribunal Criminel Spécial (TCS), il a rendu 14 arrêts définitifs pour des affaires impliquant :

- le Ministère des Finances (MINFI) ;
- le Port Autonome de Douala (PAD) ;
- Cameroon Water Utilities (CAMWATER) ;
- Cameroon Postal Services (CAMPOST) ;
- Cameroon Telecommunications (CAMPOST) ;
- le Parc National de Matériel de Génie Civil (MATGENIE) ;
- la Commune de Yokadouma.

Sur les 32 personnes accusées dans ces affaires, 24 ont été condamnées à des peines d'emprisonnement ferme allant de 10 ans à l'emprisonnement à vie.

Le préjudice financier subi par l'Etat du Cameroun dans ces affaires s'élève à **3 875 176 820 (trois milliards huit cent soixante quinze mille cent soixante seize mille huit cent vingt) F CFA.**

Au total, il ressort des enquêtes de la CONAC, des décisions du CDBF et de celles du TCS en 2022 un préjudice financier subi par l'Etat du Cameroun du fait des actes de corruption et des infractions assimilés de **4 623 418 918 (quatre milliards six cent vingt trois millions quatre cent dix huit mille neuf cent dix-huit) F CFA.** Il est en nette diminution par rapport à 2021 où il s'élevait à 43 947 794 138 (quarante-trois milliards neuf cent quarante sept millions sept cent quatre vingt quatorze mille cent trente-huit) F CFA.

En matière de coopération, le Rapport 2022 fait état des activités de prévention menées à l'échelle nationale par 07 associations membres de la Coalition Nationale de Lutte Contre la Corruption (CNLCC) et le Conseil Islamique du Cameroun (CSIC).

Sur le plan international, les activités de coopération de la CONAC ont consisté en des formations, à la participation à 07 conférences et à une visite de travail effectuée au Cameroun par la Haute Autorité de Lutte Contre la Corruption de la République du Congo.

Mesdames et Messieurs,

Dans son message du 31 décembre 2022 à la Nation, le Président de la République, Son Excellence Paul Biya, déclarait :

« J'exhorte tous les Camerounais, quel que soit leur rang social, à s'engager résolument dans ce combat que je mène depuis des années. (...)

C'est en agissant ensemble, de manière déterminée et résolue, que nous parviendrons à triompher de la corruption qui existe encore dans notre société. »

Dans le sillage de cette déclaration, il est heureux de constater que l'un des faits majeurs qui se dégage du **Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2022** est l'accroissement du nombre d'acteurs impliqués dans la lutte contre la corruption. Cela est perceptible à travers la courbe ascendante du volume de dénonciations, la multiplication de Cellules de Lutte Contre la Corruption dans les Administrations et la création de Clubs d'Intégrité dans les établissements scolaires et universitaires.

Il est souhaitable que cet élan se pérennise au cours des années à venir.

Nous réitérons notre appel en direction des Collectivités Territoriales Décentralisées dont l'engagement dans la lutte contre la corruption reste jusque-là timide.

La lutte contre la corruption étant un champ de compétence spécifique, il est également attendu que les personnes qui s'y engagent soient dotées des capacités éthiques et techniques nécessaires.

Nous saisissons cette occasion pour rappeler que notre pays dispose d'une Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption, implémentée depuis 2011. C'est dire que les actions à mener dans ce domaine doivent s'inscrire dans le cadre méthodologique prescrit par cette stratégie.

Il nous semble à ce sujet que l'outil PrECIS, objet d'un consensus national, s'il est implémenté dans toutes ses déclinaisons, constitue indéniablement la solution pour venir à bout de la corruption dans notre société.

Chaque responsable d'Administration devrait par conséquent se l'approprier et le mettre effectivement en œuvre.

Nous saluons à ce sujet la mise en place d'un cadre de concertation permanente entre la CONAC et les Cellules de Lutte Contre la Corruption. De nombreux résultats obtenus en 2022 font suite aux réflexions qui y sont menées. C'est notamment le cas de l'atelier qui s'est tenu à Ebolowa du 23 au 25 novembre 2022, dans le prolongement de la publication du **Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2021.**

Ces réflexions sont appelées à se poursuivre, au regard des observations découlant du présent Rapport.

Mesdames et Messieurs,

Distingué(e)s invité(e)s,

Telle est la substance du **Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2022** et des enseignements qui s'en dégagent.

Nous remercions toutes celles et tous ceux qui, de quelque manière que ce soit, ont contribué à son élaboration. Nous pensons spécialement aux Présidents et aux Membres des Cellules de Lutte Contre la Corruption, aux responsables des Juridictions, des Entreprises Privées et des Organisations de la Société Civile qui nous ont fait parvenir leurs contributions.

Notre gratitude va également à l'endroit des membres des Comités de Rédaction, de Relecture et de Traduction des *Rapports annuels sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun*, ainsi qu'à toutes celles et à tous ceux qui ont participé à l'organisation de la présente cérémonie.

A vous tous et vous toutes ici présents, nous vous remercions d'avoir répondu favorablement à l'invitation de la CONAC en prenant part à cette cérémonie.

Nous vous souhaitons un bon retour dans vos Administrations respectives.

Merci pour votre bienveillante attention !